Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260402-D_2026_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt - six le jeudi 02 avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme Annie LE GUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	14
Représentés	1
Absents	1
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 26 mars 2026

Etaient présents : Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Bernard CREN, Hélène PLUSQUELLEC, Pierre-Yves QUILTU, Thérèse THOMAS, Sylvie HOURMAND, Jean-Yves GUEVEL, Tiphaine TROMEUR, Justine HAMON, Laurine KERANGUYADER, Fabien VEGUER, Mickael THOMAS, Mathis TALEC

Absent excusé : Romain LE COENT (procuration à Fabien VEGUER)

Secrétaire de séance : Mickael THOMAS

D.2026-27 – Création d'une poste d'agent saisonnier aux services techniques

Mme La Maire, autorité territoriale, rappelle aux membres du conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.
Mme La Maire expose également aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir principalement pour des activités de tontes et débroussaillage ou toute autre activité liée au service.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er mai 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois (maximale de 6 mois) sur une période de 12 mois (maximale de 12 mois) suite à un accroissement saisonnier d'activité des agents technique.
La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 367 majoré 366.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **APPROUVE la création d'un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique à raison de 35/35ème semaine pour une durée de 6 mois à compter du 1er mai 2026 sur une période de 12 mois.**
- **La rémunération sera fixé par référence à l'indice brut 367 majoré 366**
- **Donne pouvoir à Mme La Maire pour la signature des arrêtés dont la création d'un poste contractuel d'emploi saisonnier**

Le secrétaire de séance,
Mickael THOMAS

Le 03 avril 2026
Pour extrait certificat conforme
La maire,
Annie LE GUEN

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr